

Solliciter l'aide de l'établissement pour favoriser l'adhésion à l'Apel



L'Apel, une chance pour l'établissement

L'Apel est engagée dans la vie et l'animation des établissements.

- Elle contribue à leur *dynamisme*, en y développant des projets variés à destination des parents et de leurs enfants ;
- Elle constitue un *soutien dans les négociations* avec les partenaires extérieurs (par exemple avec la mairie concernant les forfaits communaux) ;
- Le responsable Apel est un *interlocuteur représentatif*, qui peut servir de médiateur entre l'établissement et les familles.



Comment favoriser l'adhésion des parents ?

- *Signer une convention de mandat entre l'Apel et l'Ogéc.* Toute association ayant la possibilité de percevoir des cotisations pour le compte d'une autre, l'Apel peut demander à l'Ogéc de collecter les cotisations versées par les parents, et ainsi rendre plus simple leur gestion.
- *Joindre une lettre d'information sur l'Apel de l'établissement, ainsi que le dépliant Tous mobilisés pour l'avenir de nos enfants,* dans le dossier d'inscription remis aux parents par l'établissement.
- *Faire figurer le montant de la cotisation sur la facture de scolarité,* en précisant le caractère facultatif de l'adhésion.

Ce que finance la cotisation

La cotisation est la principale ressource de l'Apel, elle est donc indispensable à son fonctionnement. Elle finance :

- *Les actions menées au sein de l'établissement scolaire :* mise en place et formation des équipes de parents-correspondants, organisation de rencontres parents-école®, de conférences-débat ou de la fête de l'école, soutien des familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers, etc. ;
- *Les représentations* auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics ;
- *La vie du mouvement :* formation des responsables, organisation de colloques et de congrès ;
- *Les services nationaux offerts aux parents :*
 - **L'abonnement à Famille & éducation, magazine bimestriel** qui leur propose des informations pratiques, des conseils, des témoignages et des pistes de réflexion sur l'éducation et la scolarité ;
 - Le **site internet www.apel.fr**, qui leur permet de se tenir informés de l'actualité scolaire et éducative, ainsi que de la vie de l'Apel ;
 - La **plateforme téléphonique Apel service**, au **01 46 90 09 60**, qui met à leur écoute une équipe de spécialistes (psychologues, conseillers scolaires, éducateurs spécialisés) ;
 - Un accueil gratuit et personnalisé par le **service Information et conseil aux familles** départemental ou régional, pour répondre à leurs questions sur les études et les professions, le choix d'un établissement ou l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.